

Nouveau



Proposer à toutes les femmes enceintes, et en particulier aux plus vulnérables, un accompagnement personnalisé et gradué par un référent parcours périnatalité, de la grossesse aux trois mois de l'enfant, en complémentarité et en coordination avec les dispositifs et professionnels existants (ville/hôpital/PMI)

Porteur du projet

Ministère de la Santé et de la Prévention



Partenaires territoriaux

CPTS Centre Essonne, Réseau de santé périnatalité: Périnat IF sud, CHIC Amboise Château Renault, Contrat Local de Santé Pays de Loire Touraine, CAF Touraine, CH Valence, CH Montélimar, CH Romans, Réseau de santé périnatalité Guyane

Expérimentateurs franciliens

CPTS Centre Essonne, Réseau de santé périnatalité : Périnat IF Sud



91

Autres régions : ARA, CVL, GUY



2 ans

Lancée le 20/01/2022



930 K€ (FISS)



Cahier des charges - Avis CTIS



France entière

2 178 femmes enceintes



Publié au Journal officiel
le 10/08/2021, modifié le 03/03/2023



Financement complémentaire
forfait à la séquence par parturiente, avec
deux niveaux (socle et renforcé en fonction
des facteurs de vulnérabilité)



ars-idf-art51@ars.sante.fr



Mots clés :
enfant, périnatalité

Caractère innovant

L'expérimentation permet de **tester une organisation et un financement** innovants en ce qu'elle permet de financer de **nouvelles prestations de coordination et d'accompagnement** de la femme dans son **parcours de grossesse et post-accouchement**. L'organisation prévue propose un **accès continu au référent pendant toute la durée du parcours** (entretiens et accès téléphonique), selon une approche graduée et qu'elle s'intègre dans le **parcours de grossesse et du post-natal en favorisant le lien ville-hôpital**. L'ouverture de l'expérimentation à des **profils variés de professionnels** assurant l'accompagnement permet de **s'adapter aux spécificités d'un territoire et à son contexte démographique** des professionnels de santé.

Modèle organisationnel

Objet du projet

L'expérimentation vise à **proposer à toutes les femmes enceintes**, et en particulier **aux plus vulnérables**, un accompagnement personnalisé et gradué par un référent parcours périnatalité, de la grossesse aux trois mois de l'enfant, en complémentarité et en coordination avec les dispositifs et professionnels existants (ville/hôpital/PMI), en poursuivant les objectifs suivants :

- **améliorer la santé globale des femmes et des enfants** en permettant un accompagnement continu du parcours de la grossesse au post-partum, et jusqu'aux trois mois de l'enfant
- **détecter précocement les vulnérabilités** et permettre le suivi de leur prise en charge, aussi bien dans les **champs sanitaire et social que psychique**

L'expérimentation s'articule avec les autres programmes de suivi en vigueur dans le champ de la périnatalité (ex : PRADO maternité), les autres expérimentations en cours, ainsi que les dispositifs s'inscrivant dans le chantier des 1000 premiers jours.

Population cible

Femmes enceintes de moins de 7 mois au jour de leur entrée dans le dispositif, y compris les femmes présentant des facteurs de vulnérabilité et de fragilité

Etapas principales du parcours de soins

Le parcours s'articule autour de plusieurs entretiens :

- 1^{er} entretien en présentiel avec le RéPAP (détection vulnérabilité)
- 2^{ème} entretien au 8^{ème} mois
- 3^{ème} entretien 15 jours après l'accouchement
- 4^{ème} entretien 12 semaines après l'accouchement

Entretiens supplémentaires tout au long du parcours si facteur de risque et/ou vulnérabilités.

Acteurs impliqués

Sages-femmes, gynécologues, médiateurs en santé, psychologues, assistantes sociales quel que soit leur mode d'exercice, tout professionnel impliqué dans le parcours de périnatalité

Modèle financier

Le modèle de financement proposé est **un modèle financé au forfait** par femme comprenant :

- **pour chaque femme** accompagnée par un RéPAP : un **forfait socle de 165 €** correspondant à un parcours global (comportant 4 entretiens, de la coordination de parcours, et un accès téléphonique)
- **pour les femmes présentant des facteurs de vulnérabilité** et donc nécessitant un accompagnement renforcé du RéPAP : un **forfait renforcé additionnel de 99 €**. Ce dernier peut être déclenché au début ou au cours du parcours en fonction du moment où la vulnérabilité de la femme est décelée.